



**Société Cantonale des
Musiques Vaudoises**

SEANCES DECENTRALISEES SCMV

Préambule

Souhaitant se rapprocher de ses sociétés pour mieux échanger, le Comité central a organisé quatre séances dans quatre régions et à quatre soirs différents de la semaine. Ce qui laissait libre cours à toute personne, selon ses disponibilités, de venir à l'une ou l'autre des séances.

Dates, lieux et participation :

20 mai 2025	Pomy	10 sociétés
26 mai 2025	Forel (Lavaux)	9 sociétés
8 octobre 2025	St-Prex	15 sociétés
9 octobre 2025	Aigle	11 sociétés

Le Comité central tient à remercier les sociétés de musique de Pomy, Forel-Lavaux, St-Prex et Aigle pour avoir mis à disposition une salle et organisé l'accueil.

Ordre du jour

1. Accueil
2. Présentation et activités du Comité central
3. Administratif des sociétés
 - a. Echéancier
 - b. Hitobito
 - c. Présentation du site
4. Finances
 - a. Présentation succincte
 - b. Cotisations
 - c. Sponsoring
5. Opération LoRo
6. SCMV'Mag
7. Réflexions pour le futur et échanges
8. Informations générales - divers



**Crissier
Centre Automobile Romand**

Avec le soutien de



Schweizer Blasmusikverband
Association suisse des musiques
Associazione bandistica svizzera
União svizra da musica



Compte-rendu

1. Accueil

La présidente ouvre la séance, salue et remercie les personnes présentes.

2. Présentation et activités du Comité central

Monique Pidoux Coupri, présidente : toutes les tâches qui incombent à un président pour la préparation et la gestion des séances, d'assemblées et de collaboration entre les différentes instances de la SCMV. Participation aux séances au niveau romand et au niveau suisse (ASM). Œuvre au sein du comité directeur (regroupant les présidents du comité, des commissions de musique et technique des tambours ainsi que de l'AEM-SCMV et le responsable financier). Membre du Comité de VAUD Associations (anciennement les 7 Grands). Contacts avec les politiques, les autorités cantonales, particulièrement avec le Département de la culture.

Lyliam Occhipinti, secrétaire : gestion du courrier, des convocations et inscriptions (Assemblée des délégués, Fête des jubilaires, séances décentralisées, etc.), tenue des procès-verbaux.

Didier Bérard, responsable financier et opération LoRo (Loterie Romande) : responsable des finances de la SCMV avec en soutien Pascal Golliez pour la comptabilité. Membre et responsable financier de l'AEM-SCMV. Responsable de l'opération LoRo. Didier s'occupe aussi du site SCMV, de Hitobito et de la SUISA.

Pierre-André Martin, service des membres : gestions des membres (contrôle dans Hitobito, livrets de sociétaires). Responsable de la Fête des jubilaires (gestion des jubilaires, des médailles, des cadeaux, etc.).

Françoise Golliez, responsable SCMV'Mag : responsable du journal SCMV'Mag qui sort quatre fois par année (réflexion, préparation du contenu, collecte et rédaction d'articles, préparation de la mise en page, etc.). La mise en page se fait par un professionnel Olivier Pittet (rémunéré). Aide au secrétariat.

Christian Indermühle, responsable archives et logistique : responsable du matériel appartenant à la SCMV (signalisations, bâches publicitaires, lutrins, etc.) et des archives de la société. Aide à la gestion des membres (livrets de sociétaires). Il relève que la SCMV est toujours à la recherche d'un local pour ses archives.

Tous participent à diverses représentations, délégations (girons, anniversaires de sociétés, assemblées ou manifestations des sociétés amies, au niveau cantonal dans le cadre de VAUD Associations et au niveau romand) ainsi qu'à l'Assemblée suisse des musiques.

3. Administratif des sociétés

a. Echéancier

Présentation succincte par Monique Pidoux Coupvy de l'échéancier que chacun peut retrouver sur le site SCMV - lien → [Echéancier](#)

b. Hitobito

Didier rappelle quelques bases dans Hitobito. Il insiste sur le fait de chercher tout d'abord dans la base de données si le nouveau musicien d'une société s'y trouve déjà (s'il a joué ailleurs, même dans un autre canton) avant de le rajouter.

Il rappelle aussi qu'il y a plusieurs tutoriels sur le site, par exemple pour ajouter ou enlever des personnes de la liste d'envoi du journal SCMV'Mag.

Didier reste à disposition par téléphone ou mail pour tout problème rencontré.

c. Présentation du site par Didier Bérard

www.scmv.ch

4. Finances

a. Présentation succincte des comptes

Les comptes sont présentés lors de l'Assemblée des délégués, en l'occurrence pour 2025 le 1^{er} novembre à L'Isle. Didier Bérard les commente succinctement.

b. Cotisations

Un important changement est prévu pour 2026. La cotisation de l'ASM, au prix de 10.- par musicien depuis plus de 15 ans, augmentera de 1.50 + 10.- pour la communication. Les abonnements obligatoires au journal Unisono seront en revanche supprimés. Didier prend le temps d'expliquer grâce à un tableau l'impact de ce changement pour les sociétés, selon l'effectif (*voir ci-après*).

Année	Effectif société	Exemplaires obligatoires / Cotisations	Coûts en CHF
2025	11 membres	6 exemplaires obligatoires	198.00
dès 2026		augmentation CHF 11.50 / membre	126.50
		augmentation SUISA (CHF 0.40)	4.40
		Diminution annuelle	67.10
2025	30 membres	8 exemplaires obligatoires	264.00
dès 2026		augmentation CHF 11.50 / membre	345.00
		augmentation SUISA	12.00
		Augmentation annuelle	93.00
2025	80 membres	16 exemplaires obligatoires	528.00
dès 2026		augmentation CHF 11.50 / membre	920.00
		augmentation SUISA	32.00
		Augmentation annuelle	424.00

L'Unisono 05/2025 a présenté l'augmentation des cotisations : [lien sur l'article](#)

Suite à quelques réactions d'étonnement, le comité indique que l'augmentation a été acceptée au niveau suisse. Nous ne pouvons rien changer.

Les sociétés ne paieront plus la facture pour le journal Unisono (l'édition papier disparaîtra en 2026), mais 10.- par personne pour la communication. Tous les montants seront regroupés dans une seule facture de la SCMV, comprenant les cotisations SCMV, les abonnements au SCMV'Mag, les cotisations ASM (y.c. la part pour la communication) et la SUISA.

c. Sponsoring

Didier rappelle quels sont nos sponsors et explique que nous avons perdu la Raiffeisen. Il n'est pas facile de retrouver de nouveaux sponsors poursuit-il et de préciser que le comité est prêt à explorer toutes les pistes et accueille volontiers des propositions, mais surtout des contacts privilégiés.

5. Opération LoRo

La Loterie Romande nous soutient depuis de nombreuses années pour l'achat d'instruments pour les écoles de musique. Le montant est stable depuis des années, mais n'est pas garanti pour le futur. Cette année, le soutien a été à hauteur de Fr. 180'000. Jusqu'en 2024, nous pouvions allouer une partie de ce montant au camp SCMV, ce qui n'est plus le cas depuis cette année.

6. SCMV'Mag

4 journaux par année, avec 1'350 exemplaires papier pour un coût moyen de 5'500.- par édition.

A part les sociétés ou à titre individuel, 214 communes reçoivent le journal.

Chaque société paie un abonnement de 150.- par année et a droit à 10 journaux + 2 pour des jeunes.

Françoise Golliez ouvre la discussion sur le journal : Est-il encore intéressant d'avoir un journal SCMV'Mag ?

Après discussion, il en ressort que plusieurs lisent encore la version papier (surtout les plus anciens). Il serait bien de mettre le journal en ligne sur le site internet (il y est, mais souvent quelques temps plus tard). Il faudrait aussi plus travailler sur les réseaux sociaux pour la communication.

7. Réflexions pour le futur et échanges

Avant de passer au point suivant de l'ordre du jour, la présidente explique / rappelle qu'un groupe de travail « SCMV Evolution » travaille sur des projets de réorganisation des instances SCMV en collaboration avec l'AEM-SCMV. Des points de situation sont donnés lors des assemblées des délégués et des informations plus concrètes seront portées à connaissance dès lors que les travaux seront plus aboutis. Elle rappelle cependant que les travaux se font dans le respect des trois axes qui avaient été retenus suite à un sondage effectué auprès des sociétés, à savoir :

- proximité – formation, relève – communication, lobbying.

Le but général du projet : viser une meilleure exploitation des compétences de chacun par une réorganisation des tâches, voire par une éventuelle professionnalisation d'un secrétariat qui permettrait de concentrer toutes les tâches administratives en un seul point. Ceci aurait ainsi l'heur de dégager du temps chez chacun et leur permettrait de fait de vouer plus d'énergie dans leur mission première.

Les séances décentralisées s'inscrivent dans cette optique de travail.

Au sujet du site internet SCMV, bon nombre d'informations y figurent mais l'objectif serait d'avoir un éventail plus large d'informations ou de références pour répondre aux besoins des sociétés (comités, musiciens, directeurs) et d'avoir plus de visibilité sur les réseaux sociaux.

Elle n'a pas manqué de souligner être en recherche de ressources humaines s'affirmant dans des compétences en communication, informatique, réseaux sociaux et secrétariat et qui pourraient être mises à profit tant dans le fonctionnement actuel que futur de la SCMV. Le comité a dit rester à disposition de toute personne intéressée pour échanger.

A la question : qu'attendez-vous de la SCMV ? il en est ressorti certes des attentes mais aussi beaucoup d'interrogations, voire d'inquiétudes de la part des sociétés, citées ci-après :

- Travailler la communication, pas assez visible ; plus de visibilité sur les réseaux (Instagram, Facebook, etc.).
Ce point s'inscrit dans les travaux du groupe de travail.
- Encourager les sociétés en amont à faire de même, en soignant l'image des fanfares aussi sur les sites ; mais comment s'y prendre ?
- Problématique de la relève : pourquoi de si grandes différences entre les sociétés ? ne pourrait-on pas imaginer un partage d'expérience entre sociétés ?
- Certaines sociétés, dont leur école de musique fait partie du Multisite, souhaiteraient que les professeurs encouragent davantage les jeunes musiciens à participer aux concours régionaux et qu'il y ait une meilleure collaboration pour les intégrer dans une société. Car au final, peu d'élèves arrivent dans nos sociétés, ont-elles souligné. Il a également été relevé que l'Ecole de Musique Multisite identifie ses sites par le nom d'une localité et non d'une société de musique. Certains regrettent que cela ne puisse pas mettre en avant la société elle-même.

Le comité rappelle que les responsables de sites et les comités des sociétés, doivent faire la promotion de notre art pour attirer de nouveaux élèves dans les écoles et dans leur société. Les écoles gèrent l'administratif et les professeurs, mais les contacts avec les élèves et les parents doivent être le travail des comités pour intégrer les jeunes. Au niveau communication, si le site Internet de la société pointe sur le site de l'EM, il est souhaitable que le contraire soit également mis en place.

Addenda après vérification auprès de l'Ecole de musique Multisite.

La promotion de l'enseignement et la pratique de la musique d'ensemble a toujours été un but premier de l'Ecole de Musique Multisite. Cela est présent tant dans les statuts de l'association que dans le cahier des charges des professeurs, auxquels la direction de l'Ecole rappelle régulièrement leur engagement.

La dénomination des sites d'enseignement de l'Ecole de Musique Multisite est le fruit d'une décision collective, sur proposition d'un groupe de travail qui en 2025 a réuni tous les membres de l'Association qui le souhaitent.

Les écoles de musique ont la charge de la formation et encouragent la musique d'ensemble, mais il est toutefois indispensable que les responsables des sociétés de musique s'impliquent dans la promotion de leur ensemble auprès des élèves et de leurs parents.

- Les communes paient pour les écoles de musique, via le fonds de la FEM (Fondation de l'enseignement de la musique), et n'ont plus de montant pour subsidier les sociétés ; c'est un problème pour certaines.
- Les camps de musique sont très importants pour les jeunes et leur donnent l'envie de jouer ensemble. Il faut les soutenir.
- Questions également au niveau des contrats des directeurs ; quid d'un contrat type, conditions d'engagement ? Tant le Comité central que la Commission de musique peuvent renseigner ainsi que le site de l'ARDM (Association romande des directeurs de musique → [Accueil - Association Romande des Directeurs de Musique](#)). A terme, ces informations feront partie d'une base documentaire à disposition des sociétés sur le site SCMV.
- Sponsoring / partenariat : quid de le penser aussi entre SCMV et ses sociétés membres ; par exemple comme soutien dans le cadre d'un giron par une démarche commune.
- Des girons sont à la peine ; quid d'une réflexion sur la redistribution des girons ? Une telle distribution n'est pas de la compétence SCMV, mais ses membres restent à disposition pour échanger. Des girons ont fait le pas de s'allier et restent disponibles pour partager leur expérience.

A la seconde question : que pensez-vous de ces séances décentralisées ? : les réponses ont été les suivantes :

- Garder l'Assemblée des délégués pour le statutaire et organiser des séances décentralisées pour informer et échanger :
 - tous les deux ans pour les présidents et membres de comité, avec ordre du jour,
 - plus fréquemment pour des séances thématiques, avec ordre du jour proposé aux sociétés leur permettant de se préparer en amont,
 - des sujets ont été proposés : formation pour les réseaux sociaux, gestion des membres aspect RH, communication entre les responsables des écoles de musique, les parents, les sociétés, partage d'expérience entre sociétés (entre celles qui se portent bien et celles qui ont de la peine).

- C'est important d'avoir des séances décentralisées ; cela permet des échanges directs et facilite les discussions. Des séances « informatives » permettent un bon rappel, voire une mise à jour pour les membres de comité en fonction, mais surtout bienvenues pour les nouveaux membres de comité.
- Selon les thèmes proposés aux séances, il faut que les gens les plus concernés (au comité et dans la société) y participent ; cibler les bonnes personnes.

8. Informations générales – divers

Au niveau des cotisations, on rappelle souvent qu'un membre de comité (même s'il n'est pas musicien actif), un banneret et un directeur font partie intégrante des membres et que la société se doit de leur payer une cotisation.

Cependant, dans le cas où le directeur est salarié, certains s'interrogent sur le fait de savoir si la société se doit toujours de payer la cotisation ou si cela ne devrait pas incomber au directeur ? En regard des statuts actuels, il revient à la société de payer. Ces statuts ont été élaborés il y a fort longtemps, lorsque les directeurs étaient essentiellement des musiciens non-professionnels. Le comité rappelle que des articles de statuts peuvent être modifiés, sur proposition des sections.

Une remarque a été faite au sujet des livrets de musiciens (ASM) : ils ne sont qu'au masculin, quid du féminin ?

En conclusion :

Ces séances ont été bien accueillies. Elles ont eu l'heur d'informer voire rappeler le fonctionnement de la faïtière et ce que toute société se doit de respecter tout au long de l'année. Elles ne demandent qu'à être réitérées en les articulant comme précisé plus haut 1) séances pour les comités 2) séances thématiques. Objectifs de ces séances : informations, échanges, discussions voire concrétisation de celles-ci.

La présidente a remercié les représentants des sociétés pour leur présence et leur échange. Une verrée, offerte par la SCMV, a clos ses soirées en toute convivialité.

*Pour le Comité
Françoise Gollier
Monique Pidoux Coupry*

Distribution : présidents de toutes les sociétés



**Crissier
Centre Automobile Romand**

Avec le soutien de

